

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le budget primitif a été voté par le conseil municipal le 27 février 2025.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, spécialité, unité et l'équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépense inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser les recettes de fonctionnement pour faire face à l'inflation et plus particulièrement aux augmentations des fluides,
- De maintenir les dépenses de fonctionnement autant que possible et de tenter de trouver des sources d'économie malgré l'augmentation de la population de la commune,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De poursuivre la politique active de demande de subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe) pour continuer à garder un haut niveau d'investissement.

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 3 600 000 € pour un effectif au 01.01.2025 de 90 agents.

Le budget des dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 8 557 905,81 €, soit une augmentation de 19% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2024 qui s'explique par :

- Une augmentation des charges à caractère générale liée notamment à la hausse de la population (augmentation des repas à la cantine...), l'augmentation des coûts de l'énergie et des services pour les différents contrats de maintenance.
- Une hausse de la masse salariale :
 - Campagne de recensement de la population 2025,
 - Potentielles nouvelles élections législatives,
 - Le recrutement d'agents supplémentaires pour répondre aux besoins en service public de la commune en conséquence de l'augmentation de la population (accueil, PM, cantine, crèche, ATSEM...), ceux de 2024 arrivés en cours d'année seront sur 12 mois en 2025,
 - Les revalorisations d'IFSE et le bonus attractivité qui seront également sur 12 mois en 2025,
 - La revalorisation des tickets restaurants,
 - La mise en place de la participation employeur à la prévoyance,
 - La mise en place des astreintes des services techniques de 2024 qui seront sur 12 mois en 2025
- Intérêts de la dette en diminution, la commune n'ayant que 2 emprunts,
- La commune tient à maintenir le dynamisme de la vie associative et son rôle essentiel auprès des Beynolans et des Beynolans pour 2025.
- La subvention versée au CCAS est augmentée de 5 K€ pour l'année 2025.

Les amortissements des investissements sont à la hausse pour 2025 en prévision du prorata temporis prévu faisant suite au passage en M57.

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	2 166 480,55	2 295 525,00	129 044,45	6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 200 000,00	3 600 000,00	400 000,00	13%
014	Atténuations de produits	320 000,00	280 000,00	- 40 000,00	-13%
65	Autres charges de gestion courante	813 361,80	919 100,00	105 738,20	13%
66	Charges financières	109 469,70	109 719,29	249,59	0%
67	Charges spécifiques	10 000,00	10 000,00	-	0%
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	-	8 000,00	8 000,00	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 619 312,05	7 222 344,29	603 032,24	19%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00	900 000,00	100 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	752 155,94	435 561,52	- 316 594,42	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 171 467,99	8 557 905,81	386 437,82	

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

Le budget des recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 8 557 905,81 €, soit une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de -1 % par rapport au BP 2024. Cela s'explique par :

- La prévision augmentation des bases nationale d'imposition de 1,7 %
- L'augmentation des recettes de prestation de service due à l'augmentation des usagers (club ados, restaurant scolaire...)
- Une diminution des dotations et participations qui comprennent la participation CAF, DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), dotation de compensation, dotation forfaitaire...

Le chapitre 042 comprend la reprise des amortissements des subventions rattachées à des biens amortissables.

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	Évolution en valeur	Évolution en %
013	Atténuations de charges	35 000,00	90 000,00	55 000,00	157%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	565 700,00	601 800,00	36 100,00	6%
73	Impôts et taxes	2 204 184,00	2 215 000,00	10 816,00	0%
731	Fiscalité locale	3 630 000,00	3 727 000,00	97 000,00	3%
74	Dotations et participations	893 651,00	803 000,00	-90 651,00	-10%
75	Autres produits de gestion courante	240 600,00	26 350,00	-214 250,00	-89%
78	Reprise aux amortissements et aux provisions	0,00	8 000,00	8 000,00	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		7 569 135,00	7 471 150,00	- 97 985,00	-1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 332,99	30 000,00	-72 332,99	
002	Résultat de fonctionnement reporté	500 000,00	1 056 755,81	556 755,81	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 171 467,99	8 557 905,81	386 437,82	

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 9 956 689,45 €, comprenant les restes à réaliser de 2024 pour un montant de 463 082,31 €. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap	Nature	RAR 2024	BP 2025	Total 2025
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	0,00	1 538 402,14	1 538 402,14
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	7 610,16	43 000,00	50 610,16
(O)351	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	18 103,82	262 000,00	280 103,82
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	71 747,25	521 000,00	592 747,25
(O)369	INFORMATIQUE	5 528,88	103 000,00	108 528,88
(O)370	CIMETIERE	23 232,00	30 000,00	53 232,00
(O)375	AMENAGEMENT URBAIN	77 237,40	380 000,00	457 237,40
(O)383	SECURITE	44 700,26	55 600,00	100 300,26
(O)393	SALLE SPORTIVE ARBRE ROUX	0,00	15 000,00	15 000,00
(O)394	MAISON DES FAMILLES	0,00	450 000,00	450 000,00
(O)402	GARAGE OSCAR	0,00	450 000,00	450 000,00
(O)404	ECOLE	111 014,02	112 800,00	223 814,02
(O)409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	39 875,26	300 000,00	339 875,26
(O)410	REQUALIFICATION DE LA RD 1084	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	4 307,16	0,00	4 307,16
(O)504	CRECHE - RPE	39 168,00	502 205,00	541 373,00
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	800 000,00	800 000,00
(O)508	EQUIPEMENT ET MATERIEL	18 714,90	47 600,00	66 314,90
(O)512	RESTAURANT SCOLAIRE	0,00	70 000,00	70 000,00
(O)517	MAISON DELORME	1 843,20	0,00	1 843,20
(O)518	TENEMENT LIDL	0,00	1 680 000,00	1 680 000,00
Total des dépenses affectées à une opération d'investissement		463 082,31	8 360 607,14	8 823 689,45
(C)10	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	65 000,00	65 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	588 000,00	588 000,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	30 000,00	30 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	450 000,00	450 000,00
Total des dépenses non affectées à une opération d'investissement		0,00	1 133 000,00	1 133 000,00
TOTAL GENERAL		463 082,31	9 493 607,14	9 956 689,45

Le programme d'investissement est ambitieux mais répondant aux besoins de la commune :

- Beynost étant une commune en 2^{ème} couronne de la Métropole de Lyon, une grosse pression foncière s'exerce sur le territoire impliquant la

création de nouveaux logements notamment sociaux dans le cadre de la loi SRU et la création d'un cœur de ville : requalification de la friche garage Oscar, création d'une centralité en lieu et place du magasin Lidl actuel.

- Le développement des services publics pour répondre aux besoins des Beynolans et au développement démographique de la commune : nouvelle maison des familles...
- Amélioration des infrastructures existantes en faveur de la transition écologique : rénovation énergétique du Pôle Petite Enfance, la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune par le biais d'un marché de performance énergétique, sécurisation des déplacements et incitation à la mobilité active avec la requalification de la RD 1084.

Pour une meilleure gestion financière des grosses opérations d'investissements à venir, il est nécessaire de voter des AP/CP qui se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Libellé AP	Montant de l'AP à voter	CP 2024		CP 2025	CP 2026	CP 2027
		Prévu	Réalisé			
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	2 000 000,00	615 000,00	89 497,33	1 528 402,14	382 100,53	
CONSTRUCTION MAISON DES FAMILLES	4 500 000,00	1 387 891,89	145 824,27	450 000,00	2 612 505,44	1 291 670,29
GARAGE OSCAR	500 000,00	1 000 000,00	6 684,14	450 000,00		
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 300 000,00	500 000,00	272 420,83	300 000,00	820 000,00	
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	100 000,00	10 068,00	1 000 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	2 450 000,00	570 000,00	13 952,25	800 000,00	800 000,00	800 000,00
EGLISE ST JULIEN	580 000,00			300 000,00	280 000,00	

Les recettes d'investissement correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, le fond de compensation de la TVA, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, ...

Pour financer ses investissements à venir, la commune cherche activement des possibilités de financements par le biais d'organismes subventionneurs. Ainsi, la commune attend 1 608 K€ de subvention (reports 2024 sur 2025).

De nouvelles demandes seront encore effectuées en 2025.

Les subventions attendues sont liées au renouvellement et à l'augmentation du Fond Vert par l'Etat mais aussi aux différents dispositifs de subventions de la Région, du Département, de la CAF, mais aussi aux fonds de concours de la CCMP. Ainsi c'est 50 % du montant des travaux qui pourrait être financé pour les projets de la requalification de la RD 1084, de l'éclairage public...

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 9 956 689,45 €, comprenant les restes à réaliser de 2024 pour un montant de 1 607 581,00 €. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap	Nature	RAR 2024	BP 2025	Total 2025
(O)262	FONCIER	0,00	0,00	0,00
(O)285	MAIRIE ET ABORDS	231 794,00	0,00	231 794,00
(O)314	VILLA MONDEROUX ET PARC	68 435,00	0,00	68 435,00
(O)357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00
(O)370	CIMETIERE	24 000,00	0,00	24 000,00
(O)383	SECURITE	17 736,00	0,00	17 736,00
(O)394	MAISON DES FAMILLES	150 000,00	0,00	150 000,00
(O)402	GARAGE OSCAR	350 000,00	0,00	350 000,00
(O)404	ECOLE	90 497,00	0,00	90 497,00
(O)411	CARREFOUR DES ACACIAS	32 210,00	0,00	32 210,00
(O)412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	287 500,00	0,00	287 500,00
(O)504	CRECHE - RPE	44 980,00	0,00	44 980,00
(O)505	ECLAIRAGE PUBLIC	137 200,00	0,00	137 200,00
Total des recettes affectées à une opération d'investissement		1 434 352,00	0,00	1 434 352,00
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	4 879 329,64	4 879 329,64
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	425 000,00	425 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	173 229,00	0,00	173 229,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 259 217,29	1 259 217,29
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	435 561,52	435 561,52
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	900 000,00	900 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	450 000,00	450 000,00
Total des recettes non affectées à une opération d'investissement		173 229,00	8 349 108,45	8 522 337,45
TOTAL GENERAL		1 607 581,00	8 349 108,45	9 956 689,45

III- Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2025		Capital restant dû au 01.01.2025
			Capital	Intérêts	
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	9 160,35	210 535,00
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	373 627,37	95 378,11	5 991 256,05
Total		9 000 000	426 258,37	104 538,46	6 201 791,05

L'encours total de la dette au 01.01.2025 s'élève à 6 201 791,05 € soit 1 228 €/habitant (pour 5 051 habitants selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2025). Cet encours est élevé puisqu'un emprunt a été contracté en 2019, il diminuera d'année en année proportionnellement au capital restant dû.

Le ratio de désendettement (capital restant dû/épargne brute) est de 4,5 pour Beynost au 31.12.2024. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique entre 10 et 12 ans.